

Questions/réponses DAI 2021.2022.743

- Enveloppe budgétaire du PSOC : 2019-2020 et 2020-2021

BUDGET "PSOC"			
<i>(exclut les budgets Hors-PSOC et autres concernant les OC)</i>			
Mode de soutien financier	Poste budgétaire	2019-2020	2020-2021
Mission globale - NAT	02-13-01-01	20 001 600 \$	22 671 800 \$
Entente spécifique - NAT	02-13-01-02	156 500 \$	159 900 \$
Projet ponctuel - NAT	02-13-01-03	- \$	1 221 200 \$
Mission globale - REG	02-13-02-01	539 859 400 \$	620 093 400 \$
Entente spécifique - REG	02-13-02-02	50 389 600 \$	52 659 100 \$
Projet ponctuel - REG	02-13-02-03	1 540 100 \$	24 587 500 \$
TOTAL		611 947 200 \$	721 392 900 \$
<i>Financement PSOC versé</i>		<i>609 289 478 \$</i>	<i>708 218 205 \$</i>

- Nombre d'organismes soutenus par le PSOC :
 - 3 646 pour l'année 2019-2020
 - 3 683 Pour l'année 2020-2021
- Liste des organismes soutenus par le PSOC avec montants accordés :
 - Pour l'année 2019-2020 : Nous vous invitons à consulter la Réponse à la question no 360 aux questions particulières de l'Opposition officielle de l'étude des crédits 2020-2021 (p. 220 et suivantes, document crc-055.pdf, onglet 2)
 - Pour l'année 2020-2021 : Nous vous invitons à consulter la réponse à la question no 140 aux questions particulières du Deuxième groupe d'opposition officielle de l'étude des crédits 2020-2021 (p. 11 et suivantes, document csss-070.pdf, onglet 3).

- Formulaires concernant le PSOC – dépôt de demande et le cas échéant reddition de compte (versions les plus récentes)

Il y a 3 formulaires utilisés au PSOC :

- Admissibilité;
- 1er financement (transmis uniquement aux organismes admis);
- Rehaussement (transmis uniquement aux organismes admis et financés).

Veillez prendre note qu'il y a aucun formulaire de reddition de comptes (la reddition de comptes est faite par la transmission des documents exigés).

Le PSOC étant un programme régionalisé sous la responsabilité des CISSS/CIUSSS, chaque région dispose de ses propres formulaires. Le MSSS est responsable des organismes à portée nationale.

La page web du cadre de gestion et le cadre de gestion lui-même, indiquent clairement la façon de procéder vous pouvez le consulter à l'adresse suivante : <https://publications.msss.gouv.qc.ca/msss/document-000190/>

- Aussi, j'ai pu lire sur le site du PSOC qu'il existait un volet « soutien aux projets ou activités spécifiques » pour ce programme, mais aucune information à ce sujet me semble disponible.
- Est-ce que ce volet existe toujours?

Ces volets existent toujours. L'entente pour le financement d'activités spécifiques est un mode de financement qui permet aux établissements responsables du PSOC ou au MSSS de soutenir les organismes communautaires dans la réalisation d'activités qui concourent de manière plus immédiate à la mise en œuvre des priorités ou des orientations ministérielles et régionales, et ce, dans un esprit de collaboration et dans une vision de complémentarité volontaire.

Le financement d'un projet ponctuel soutient la réalisation d'un projet non récurrent d'un organisme communautaire dont les activités sont reliées au domaine de la santé et des services sociaux. En soutenant financièrement un projet ponctuel, l'établissement responsable du PSOC ou le MSSS appuie le bien-fondé de l'organisme communautaire et reconnaît son expertise ainsi que la pertinence du projet proposé. Il peut s'agir d'un service défini dans le cadre d'un programme service ou pour des activités de promotion/prévention relevant du domaine de la santé publique ou autre.

C'est donc à l'initiative des établissements ou du MSSS que ces modes de financement sont utilisés.

- Si oui, où pourrais-je avoir accès aux informations à ce sujet? (Document avec les normes / cadre de ce volet du programme)

Ces volets sont inclus dans la norme du PSOC (voir l'onglet 4).